

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- PERSONNEL COMMUNAL
- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 ET SUBVENTIONS
- DECISIONS MODIFICATIVES – TRAVAUX STUDIO DE LA BOULANGERIE- AMENAGEMENT DU JARDIN DE L'ECOLE
- QUESTIONS DIVERSES



Le 18 novembre 2020
Adjointe au Maire,
PRADIN Claudine

1. PERSONNEL COMMUNAL

- a) **Le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté n° 40/2020 pour mise en disponibilité pour convenances personnelles pour M. FAYARD Thierry à compter du 9 décembre 2020 pour une durée d'un an.**
- b) **Délibération 53 / 2020**

DELIBERATION CREAT UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CAE PEC (DROIT PRIVE)

Le Maire informe l'assemblée que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Décide** de créer un poste d'agent technique territorial en contrat unique d'insertion CUI CAE à compter du 1^{er} décembre 2020 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **Précise** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **Précise** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

- **Indique** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **autorise** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

c) Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Une réunion de la commission du personnel communal sera prévue le lundi 7 décembre à 18 heures pour déterminer les plafonds applicables à chaque agent pour l'IFSE (part obligatoire) et le CIA (part facultative) à compter du 01/01/2021. La décision municipale sera reportée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES / SUBVENTIONS 2021

Etude des programmes 2021 :

***Pour mémoire :**

***Devis CHASTANG (programme reporté)**

- **Mise en place d'une climatisation réversible salle de réunion de la Mairie**
 - 9 367.41 € HT 11 240.89 € TTC

***Devis SAS VAUDELIN /**

- **Réfection de la Toiture du centre communal** 18 085.91 € HT
19 894.50 TTC

- **Ravalement de façade de l'église**
 - Ravalement de façade 26 037.66 € HT 28 641.42 € TTC

Subvention du Conseil départemental au titre du plan de relance économique et solidaire soit sur la base plafonnée à 40 000 € (30 %) pour les deux programmes et un montant de l'aide de 12 000 €.

Subventions du Conseil Régional au titre du bonus relance demandées pour les deux programmes également. (50 %)

- **Réhabilitation du foyer rural** (un état des lieux sera effectué par M. JULLIEN François, DEVAUX Sylvain et HUMBLLOT Paula) demande d'estimation des travaux.

- **Création d'un d'aménagement d'un équipement multisports sur la plateforme du terrain de tennis (35 900 € HT) remise de 3% si la validation du projet se fait avant fin 2020**

- **Aménagement du jardin de l'école** (plantation d'arbres, création d'allées, mobilier) -programme d'investissement par décision modificative le choix du nom : jardin « Alexis »

- **Embellissement du Puy Saint-Ambroise,**

- **Acquisition d'un ordinateur portable pour un point accueil pour la population (600 € HT)**

- **Signalétique dans le bourg, bornes électriques pour la plateforme des camping-cars (transfert de la compétence à la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire).**

- **Remplacement de poteau incendie « Les Villards » 1 296.10 HT et 1 555.32 TTC**

- **Rénovation du local de la bascule (étude et estimation des travaux pour la réfection par M. JULLIEN François)**

- **Réajustement du programme pour les travaux du logement PMR**

Délibération 54 /2020

3. DECISION MODIFICATIVE N° 3 / 2020 – TRAVAUX DU STUDIO DE LA BOULANGERIE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative à l'article 2313 du programme 346 – constructions en dépenses d'investissement pour un montant de 3 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **DM 3 : travaux du studio de la boulangerie (annexe)**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2031 (20) : Frais d'études - 343	-3 000,00		
2313 (23) : Constructions - 346	3 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Délibération 55 /2020

DECISION MODIFICATIVE N° 4 / 2020 – AMENAGEMENT DU JARDIN DE L'ECOLE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative à l'article 2312 du programme 347 – Agencements et aménagements de terrains en dépenses d'investissement pour un montant de 1 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **DM 4 : aménagement du jardin de l'école (annexe)**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2031 (20) : Frais d'études - 343	-1 000,00		
2312 (23) : Agencements et aménagements de terrains - 347	1 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

4. QUESTIONS DIVERSES

- **Comité de Foire aux Dindes de JALIGNY sur BESBRE** informe de la 71^{ème} Foire aux Dindes qui se déroulera le mercredi 16 décembre 2020. Un marché gourmand et le départ d'une randonnée sont prévus le dimanche matin 20 décembre sous la halle. (sous réserve de nouvelles directives nationales sanitaires) **manifestation annulée**
- **Correspondant sécurité routière** : pour agir en faveur de la sécurité routière, les communes nomment en leur sein un élu correspondant sécurité routière. Celui-ci sera le relais privilégié entre les services de l'état et les autres acteurs locaux et veillera à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière, ainsi qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité. M. **Bastien PERRET** est désigné « correspondant sécurité routière ».
- **Communauté de Communes Entr' Allier Besbre et Loire** : Dans le cadre des actions de développement économique, (dont création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme), *la commune souhaite transférer le projet d'acquisition d'un terrain situé à proximité du dépôt de COOPACA à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire*

pour la construction d'un atelier pour l'entreprise CARRIER-FEIGE-RENAUD. L'estimation de la parcelle au lieu-dit «Cury » cadastrée F 168 pour une surface de 37 589 m² a été établie par les services de l'EPF – SMAF soit 37 589 m² x 1.90 €/m² = 71 419 € → le bien peut être estimé entre 70 000 et 73 000 €.

- Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la demande de location du centre communal à **M. et Mme DUMAS Christophe**.
- Compte rendu de la **réunion du 17 novembre** avec les services du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE) : ouverture des plis pour le schéma Directeur d'Assainissement et étude de faisabilité de réhabilitation de la station d'épuration. (dossiers en étude au BDQE – CHALMIN G.)
- Une date officielle pour la remise de la plaque « place Jean COUY » sera fixée prochainement.
- Le **Docteur Djamel BOUAKLINE** commencera les consultations au cabinet de SAINT-LEON (rue de la liberté) les mercredis à compter du 16 décembre 2020 de 8 h 30 à 13 h 30. les vendredis matins seront réservés pour les visites à domicile. Les RDV sont à prendre avec le secrétariat de la Maison de Santé de DOMPIERRE sur BESBRE ou sur le site Doctolib.
- La **Mairie et l'Agence postale** seront fermées du 24/12/2020 au 03/01/2021 inclus.

- Une réunion de la **commission de la vie associative, culture et sport** est prévue le vendredi 27 novembre à 18 h 30. Une étude sera faite sur les départs des circuits des chemins de randonnée à partir du Puy Saint Ambroise.

- « **Voisins vigilants** » : un résumé est donné par Adèle VAUDELIN.

- La date de la prochaine réunion est prévue le mardi 15 décembre à 18 h 30.